

par nos concurrents, notamment la CE, continueront à créer des difficultés. Il sera également nécessaire de traiter d'une manière opportune et efficace des pressions saisonnières perturbatrices qu'exercent les importations de produits horticoles. Il y a récemment eu risque d'une guerre des subventions à l'exportation entre les États-Unis et la CE, différend qui souligne la nécessité de règles multilatérales pour le commerce des produits agricoles. Tous ces éléments font l'objet d'une intense activité au GATT. Enfin, il faudra poursuivre des stratégies agressives de commercialisation pour développer de nouveaux marchés et maintenir les marchés existants pour toute une gamme de produits agricoles et alimentaires rentables et concurrentiels.

Avec 80 pour cent de sa production allant à l'étranger, le Canada est devenu le premier exportateur de *produits de la pêche* dans le monde. La pêche sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique a fait l'objet d'une étude spéciale, dont les résultats auront certainement un impact important sur les politiques gouvernementales des années 80. La contribution de l'industrie au développement régional et industriel du Canada sera étroitement liée à son succès sur les marchés d'exportation et à sa capacité d'améliorer le contrôle de la qualité et l'efficacité industrielle. Il se peut que la dépendance actuelle à l'égard des exportations soit accentuée avec la reconstitution des stocks à l'intérieur de la zone économique de 200 milles. Les politiques pour ce secteur devront donc se concentrer sur l'amélioration de la commercialisation, du contrôle de la qualité et de l'efficacité industrielle. Les activités de commercialisation devront consolider les marchés existants tout en recherchant de nouveaux. Sous l'angle de la politique commerciale, nous devons nous prévaloir des droits dont jouit le Canada en ce qui concerne les mesures qui entravent ses exportations, comme les arrangements préférentiels de la CE, les restrictions quantitatives japonaises et les mesures compensatoires américaines injustifiées, tout en recherchant des améliorations sensibles à nos conditions d'accès sur les marchés étrangers. À cette fin, le gouvernement fédéral poursuit activement, au sein du GATT, une initiative qui vise à améliorer l'accès aux marchés ainsi que les règles multilatérales applicables au commerce des produits de la pêche.

*Les industries axées sur les ressources non renouvelables* sont généralement en bonne position, en termes de compétitivité du prix de revient et de niveaux de production actuels, pour continuer de tirer avantage des débouchés internationaux. Il se peut que les industries d'extraction voient l'épuisement de certaines ressources locales; de plus, l'éloignement géographique des nouvelles ressources minières nationales agira comme une contrainte à la rentabilité de leur transformation et pourrait exiger d'importants investissements d'infrastructure. Certaines des vieilles usines d'exploitation de métaux non ferreux de l'est du Canada devront entreprendre une restructuration majeure pour respecter, notamment, des normes environnementales plus sévères. Les obstacles non tarifaires imposés à l'étranger, l'intensification de la concurrence livrée par les nouveaux fournisseurs, la croissance des échanges intra-société et la diversification délibérée des sources d'approvisionnement par certains de nos principaux clients représentent des contraintes à un accroissement de la présence du Canada sur le marché mondial des minéraux. La nécessité de continuer à améliorer les conditions d'accès aux marchés étrangers pour les produits plus transformés, notamment au Japon et dans la CE, restera une question prioritaire. Il sera tout aussi important de reconnaître les relations de plus en plus étroites qui existent entre la capacité des industries canadiennes à développer de nouveaux marchés dans les pays